



2035 : le point sur vos obligations

C'est la tradition : le printemps ramène les fleurs et... la 2035. Si le devoir de contribuer reste immuable, les modalités, elles, aiment changer. Découverte pour les nouveaux arrivants et rappel des bonnes pratiques pour les anciens face aux nouveautés de la saison.

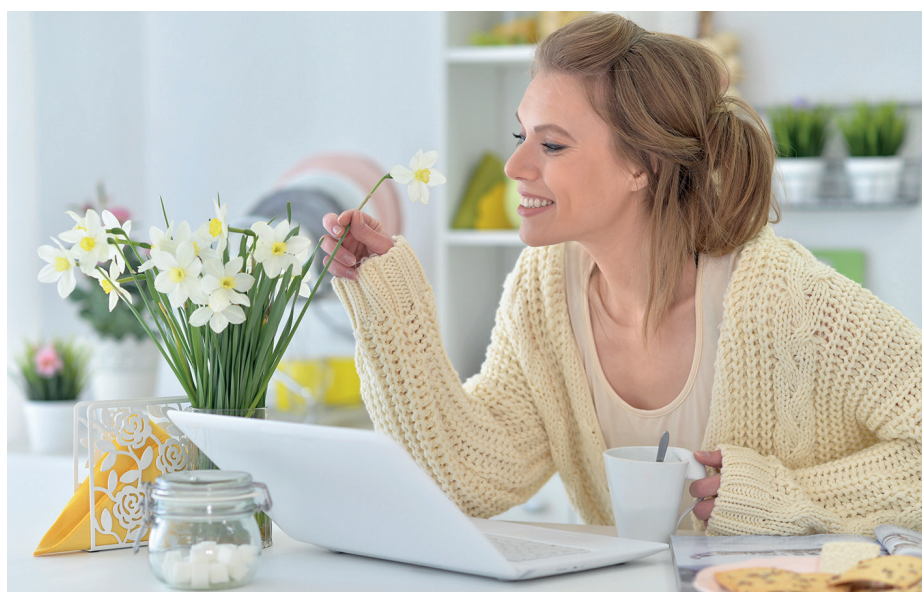
La 2035 pour les libéraux

Vous exercez une profession médicale et paramédicale, enseignant, moniteur, etc. en libéral. Vos résultats sont à déclarer dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (BNC). Vous devez établir votre déclaration 2035 basée sur une comptabilité de trésorerie, contrairement aux entreprises commerciales (BIC) qui doivent établir, quant à elles, une comptabilité d'engagement.

« Ne subissez plus l'impôt ; optimisez votre revenu. »

Le dilemme du micro-BNC

Si votre chiffre d'affaires (recettes encaissées) est inférieur à 77700 €, vous avez le choix de déposer une 2035 ou d'être assujéti au régime du micro-BNC dans lequel il vous suffira de déclarer votre chiffre d'affaires sur la 2042 (déclaration personnelle d'impôt sur le revenu). Le régime micro-BNC retient un abattement forfaitaire de 34 % pour frais et charges. C'est simple,



mais est-ce rentable ? Pour le professionnel, les charges réelles (cotisations sociales, frais de voiture, cabinet, matériel) dépassent habituellement ces 34 %. Opter pour une 2035 "au réel" est alors plus avantageux fiscalement.

Notre conseil : faites le calcul pour les deux modes d'imposition. Pour cela, établissez votre 2035 et comparez son résultat avec le chiffre d'affaires abattu de 34 %.

Le calendrier de l'exercice

La date limite de dépôt se situe généralement début mai (le deuxième jour ouvré suivant le 1^{er} mai). Mais attention, n'attendez pas la veille pour solliciter vos justificatifs. Une 2035 solide s'appuie sur une pièce comptable pour chaque ligne : chaque ticket de parking, chaque facture de pansements et chaque relevé Urssaf doit être classé et prêt à être dégainé en cas de contrôle.

Plusieurs conditions avant de vous lancer dans vos travaux d'inventaire amenant à la déclaration que vous ferez étape par étape :

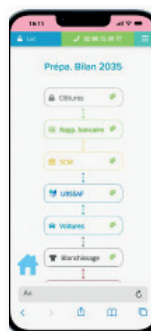
- les journaux sont arrêtés ;
- les clôtures mensuelles ont été effectuées ;
- tous les justificatifs sont en votre possession et archivés.

Le marathon des étapes

Rappelons les principales étapes pour une déclaration sans faille :

> Le rapprochement bancaire de fin d'année.

Si vous pouvez être souple durant l'année, le pointage au 31 décembre est impératif. L'objectif ? Identifier les décalages de trésorerie (chèques émis mais non débités, recettes reçues mais non encore créditées) pour coller parfaitement à la réalité de l'exercice.



> **L'intégration des charges en SCM.** Si vous exercez au sein d'une société civile de moyens (SCM), n'oubliez pas d'intégrer votre quote-part de frais. C'est le moment de répercuter les dépenses communes sur votre déclaration individuelle. Vous trouverez les éléments sur la 2036 qui vous est fournie par la SCM.

> **La ventilation chirurgicale de l'Urssaf.** Ne traitez pas l'Urssaf comme un bloc unique. Vous devez ventiler vos cotisations sur différentes lignes de la 2035 : distinguez les charges sociales obligatoires, la contribution à la formation professionnelle (CFP), la contribution aux unions régionales des professionnels de santé (CURPS), ainsi que la part déductible et non déductible de la CSG.

> **Le choix du régime fiscal pour les frais de voiture.** Attention au piège classique : déduire à la fois les indemnités kilométriques forfaitaires (IK) et les dépenses : essence, réparation, amortissement, etc. Le cumul est strictement interdit par l'administration.

> **Le forfait blanchissage.** Pensez à déduire les frais d'entretien de votre linge professionnel réalisés à domicile. C'est une petite économie qui, cumulée sur l'année, est loin d'être négligeable.

> **Le tri des remboursements d'emprunt.** Attention à ne pas tout passer en charge ! Seuls les intérêts de l'emprunt sont déductibles. Le remboursement du capital, lui, n'impacte pas votre bénéfice imposable.

> **Le cycle de vie de vos actifs (acquisitions et cessions).** Chaque mouvement sur votre patrimoine professionnel (achat ou vente de gros matériel, de véhicule immobilisé ou de patientèle) doit être enregistré.

Notre conseil : déterminer précisément les éventuelles plus-values ou moins-values réalisées et vérifier une éventuelle exonération d'impôt.

> **Le calcul des amortissements.** Il est nécessaire de calculer la dépréciation annuelle de vos investissements (patientèle, matériel, mobilier, etc.). C'est ce qui permet de lisser le coût d'un achat important sur plusieurs années.

> **L'arbitrage des frais mixtes.** Pour les dépenses qui servent à la fois au pro et au perso (loyer du cabinet à domicile, téléphone, électricité), déterminez une



Les nouveautés du millésime 2026

Pour cette année, la vigilance est de mise sur plusieurs points :

• **réforme de l'assiette sociale, nommée "Superbrut".** Cette réforme transforme radicalement le calcul des cotisations des indépendants. Désormais, l'assiette unique ne repose plus sur le bénéfice net après déduction des cotisations elles-mêmes, mais sur le revenu brut avant cotisations auquel on applique un abattement forfaitaire de 26 %. Ce nouveau mode de calcul vise à éviter de faire payer de "l'impôt sur l'impôt". Pour faire passer cette mesure, on nous a promis que cette réforme devrait se traduire par un gain net de revenus et une meilleure acquisition de droits sociaux (retraite, indemnités journalières) pour la majorité des assujettis. C'est le changement majeur de votre déclaration 2035 ;

• **revalorisation du barème kilométrique.** Les indemnités ont été ajustées pour compenser l'inflation des coûts de l'énergie.

• **amortissement de la patientèle.** Le dispositif permettant d'amortir fiscalement son fonds libéral acquis est prolongé jusqu'à fin 2028.

quote-part professionnelle cohérente. Veillez à ce que ce ratio soit justifiable en cas de contrôle.

> **Le décryptage des contrats Madelin.** À l'aide de l'attestation fournie par votre assureur, ventilez la part déductible de vos cotisations. Notez qu'un expert-comptable sécurise cette étape en prenant la responsabilité des écritures comptables liées à votre protection sociale.

L'étape finale

Une fois la 2035 complétée, elle est transmise via un flux EDI (échange de données informatisé) à l'administration. Si vous effectuez cet envoi suffisamment tôt, les éléments de votre bénéfice seront préremplis sur votre déclaration de revenus personnels (la 2042). C'est une sécurité majeure contre les erreurs de recopie.

La question du millésime

C'est un point technique qui piège souvent : l'administration ne fournit pas toujours les nouveaux formulaires finaux très tôt.

• **Avant le 1^{er} avril** : seul le "millésime actuel" (formulaire N-1) est accepté.

• **Après le 1^{er} avril** : le "nouveau millésime" officiel devient la norme.

Notre conseil : si vous êtes concerné par des nouveautés spécifiques (médecin conventionné secteur 1, redevances de brevet – concession de logiciel, plus-values de

cession à court terme exonérée, prime d'intéressement et de participation), attendez le 1^{er} avril pour télétransmettre votre 2035 avec le formulaire parfaitement à jour.

Transition numérique : le futur est déjà là

Aujourd'hui, les flux bancaires sont automatisés. Demain, la facturation électronique permettra une collecte de données quasi instantanée. Soyons lucides : à terme, l'administration fiscale sera capable d'établir elle-même votre 2035, comme elle le fait pour les salaires. Elle pourra même prélever l'impôt en temps réel sur vos flux de trésorerie.

De la déclaration subie à la gestion choisie

Faire sa 2035 en mai pour l'année précédente, c'est regarder dans le rétroviseur. Le véritable entrepreneur libéral doit optimiser son exercice en cours d'année à partir d'une vision prévisionnelle. Pour ce faire, Vite Ma Compta vous propose de prendre un rendez-vous d'audit d'optimisation annuel. Dès que vous avez terminé votre déclaration, prenez rendez-vous pour piloter l'année en cours. Ne subissez plus l'impôt ; pilotez votre revenu. ●